



Photo: Ana Palma

**4^E SAISON DE
CLASSES MENSUELLES AVEC**

Joaquín Grilo

DE SEPTEMBRE 2018 À JUIN 2019

Dates des sessions de cours

Pour la 4^e année de cette formation exceptionnelle avec le Maestro **Joaquín Grilo**, les dates des cours seront les suivantes :

28-29-30 septembre 2018 - 19-20-21 octobre 2018 - 23-24-25 novembre 2018

14-15-16 décembre 2018 - 18-19-20 janvier 2019 - 15-16-17 février 2019

22-23-24 mars 2019 - 19-20-21 avril 2019 -17-18-19 mai 2019 - 21-22-23 juin 2019

Niveaux

Les sessions mensuelles sont réparties en trois niveaux :

DÉBUTANT 2 (minimum trois ans de cours réguliers) - nouveaux élèves intégrant la formation pour la première fois

MEDIO 1 (4 à 6 ans de cours réguliers)

MEDIO 2 (7 ans de Flamenco et plus et grande implication personnelle)

Le programme annoncé peut être modifié par le Maestro Joaquín Grilo s'il l'estime nécessaire.

Horaires

Les horaires des classes mensuelles de septembre 2017 à juin 2018 sont les suivants :

Vendredi : 3 cours de 1h20	Samedi : 3 cours de 1h20	Dimanche : 3 cours de 1h50
18h30-19h50 DÉBUTANT 2	11h-12h20 DÉBUTANT 2	11h-12h50 DÉBUTANT 2
19h50-21h10 MEDIO 1	12h20-13h40 MEDIO 1	12h50-14h40 MEDIO 1
21h10-22h30 MEDIO 2	13h40-15h MEDIO 2	14h40-16h30 MEDIO 2

Ainsi, chaque niveau sera d'une durée de 4h30 par session mensuelle, sauf la dernière session, les cours du dimanche étant remplacés par le gala de fin d'année.

Conditions d'inscription

Les places sont limitées : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription.

Seront prioritaires les élèves qui s'inscrivent pour toute la durée de la formation de septembre à juin.

Veillez noter qu'il s'agit d'une formation annuelle dont le coût global doit être réglé quelque soit l'assiduité de l'élève. Le paiement en 10 fois ne correspond en aucun cas à un paiement par session mais à une facilité de paiement proposée à titre gratuit par l'association. Une fois votre inscription validée, il nous est en effet impossible d'intégrer de nouveaux élèves. Aucune session ne sera remboursée pour quelque motif que ce soit, sauf motif médical sérieux attesté par un certificat et dont les dates seront cohérentes avec l'absence de l'élève.

VEUILLEZ GARDER CE FEUILLET ET VOUS Y RÉFÉRER POUR LES DATES ET HORAIRES.

Attention nouvelle adresse du Studio : 34 rue de la Montagne Sainte-Geneviève 75005 PARIS

Bulletin d'inscription formation annuelle avec Joaquín Grilo 2018-2019

Prénom et Nom.....

Adresse, CP, Ville.....

Tél.....

Mail.....

1. Cochez le ou les niveau(x) choisi(s) Merci de ne pas envoyer la page 1 mais seulement ce bulletin d'inscription, vierge au dos.

- DÉBUTANT/MOYEN : Fandangos de Huelva** Minimum trois ans de pratique régulière et assidue du Flamenco
- MEDIO 1 : Bulerías del Morao** Entre 4 et 6 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco **COMPLET**
- MEDIO 2 : Hommage à Terremoto – Bulerías et Canastera** 7 années et plus ... **COMPLET**

2. Coût et règlement de la formation

Un niveau : 965 € (adhésion annuelle comprise) + 15 € de frais de participation au gala de fin d'année.

Deux niveaux : 1715 € (adhésion annuelle comprise) + 25 € de frais de participation au gala de fin d'année

L'association vous propose des facilités de paiement si vous le souhaitez. Vous devez joindre la totalité des chèques demandés à votre dossier pour que votre inscription soit validée, ainsi qu'une photo portrait par MAIL à sophie@lib-arte.fr.

- Paiement en 10 fois (encaissement mensuel de septembre à juin) Les chèques doivent être datés du mois d'encaissement.**
Pour un niveau : 10 chèques de 95 € + 1 chèque de 15 € + 15 € en espèces à régler à la première session de septembre.
Pour deux niveaux : 10 chèques de 170 € + 1 chèque de 15 € + 25 € en espèces à régler à la première session de septembre.

- Paiement en 3 fois (encaissement en septembre, janvier et avril) Les chèques doivent être datés du mois d'encaissement.**
Pour un niveau : 2 chèques de 320 euros + 1 chèque de 325 euros + 15 euros en espèces à régler à la première session de septembre.
Pour deux niveaux : 2 chèques de 570 euros + 1 chèque de 575 euros + 25 euros en espèces à régler à la première session de septembre.

Les frais de participation au gala ne seront en aucun cas remboursés si l'élève ne participe pas au spectacle car il s'agit de frais incompressibles dont le montant est partagé par tous les participants à la formation.

3. Veuillez lire et approuver le règlement intérieur de la formation avec Joaquín Grilo

Conditions générales : formation annuelle

Comment s'inscrire : Ce bulletin d'inscription doit être rempli lisiblement et retourné avec le paiement correspondant à : **Association Lib'Arte, 57 avenue de Paris - 94800 Villejuif** Les inscriptions sous pli recommandé ne seront pas prises en compte. **Le bulletin doit comporter la mention manuscrite «Lu et approuvé» et la signature du stagiaire (ou des parents, pour les mineurs).**

Règlement de la formation : Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement du montant total de la formation. **Si vous n'avez pas assez de chèques merci d'attendre d'avoir reçu votre chéquier avant toute demande d'inscription.**

Conditions d'inscription : Les places sont limitées : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription. Les inscriptions partielles ne seront prises en compte qu'en dernier lieu et dans la limite des places disponibles. **Aucune inscription ne sera acceptée sur place pendant les cours.** Le stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile et déclare ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

Remboursement : Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical fourni dans les délais raisonnables (au plus tôt 3 jours avant la date de début de la session, au plus tard 3 jours après la date de fin de la session). **Aucun remboursement total ni partiel ne sera accordé suite à l'abandon ou l'arrêt de la formation, en cas de retard ou d'erreur sur les adresses et horaires des sessions, en cas d'impératif personnel ou professionnel autre que médical.**

Dans le cas où une session serait annulée du fait de l'artiste, elle sera remboursée à l'élève et la formation reprendra le mois suivant aux dates prévues.

Règlement intérieur : Il est interdit de filmer, prendre des photos ou effectuer tout autre acte d'enregistrement sonore ou visuel, sauf autorisation spéciale de l'Artiste et de la Présidente de l'association. Le manquement à ces règles pourra provoquer l'exclusion définitive de la formation sans aucun remboursement.

Seules les personnes inscrites à la formation peuvent assister au cours et accéder à la salle de danse. Pour des raisons d'assurance, seuls les adhérents de l'association pourront être admis de manière exceptionnelle à assister à un cours auquel ils ne participent pas. L'Association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours (horaires, lieu), sans qu'aucun remboursement puisse être demandé.

Assiduité et respect du travail collectif

L'élève inscrit à la formation annuelle de septembre à juin s'engage à **suivre les cours assidûment**, et à faire le nécessaire pour **assimiler le contenu des cours d'une session à l'autre** (révisions, répétitions, etc.).

À.....

Le.....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»